ETAT DE LA LOUISIANE.—Vente de la Nlle Orléans.—Par devant moi, Notaire public, autorisé public-ment et pour remplir de la Nlle Orléans, demeurant com-munément et ayant son office, en vertu d'une commission de Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, approuvé le troisième jour de mars, mil huit cent trente sept, les personnes dû-ment assermentées, ci-après comparu-es, ont déclaré et déposé ce qui suit, savoir: Que les personnes ci-après nommées, ou leurs successeurs légaux, ont formé une Compagnie de navigation à vapeur, sous le nom et titre de "Compagnie de l'Union des Remorqueurs à vapeur."

Que les personnes dont la dite Compagnie se compose sont le nombre de vingt huit mille cinq cents piastres, divisé en cinq cents actions de cinq cent piastres, cette somme étant le montant de l'appréciation des bateaux à vapeur Antilope, Victoire et Perseus, leurs machines, chaudières et appareils, Alcide et Persée, leurs machines, chaudières et appareils, montant lesquels le propriétaire desdits bateaux a consenti de les prendre à l'augmentation de capital et de les porter jusqu'à la somme de cent cinquante mille piastres, si tel est ce que la somme de cent cinquante mille piastres soit le tout payable comptant en espèces, depuis la date de la présente autorisation ainsi consentie jusqu'à cette époque, ou en actions ainsi consenties, jusqu'à la somme de cent cinquante mille piastres, ainsi que susdit, comprenant le trente-neuvième jour de mai, mil huit cent quarante cinq, à laquelle époque le reste pour la somme ainsi consentie sera payé en espèces ou en actions ainsi consenties, ou en partie en espèces et en partie en actions, ainsi que le dit Gouverneur ou son successeur légal en disposera par la dite Association.

Que les personnes ci-après nommées sont actionnaires de la dite Compagnie et propriétaires du nombre d'actions ci-après mentionné, pour lequel elles paye les dites actions ainsi consenties, savoir:

Jérôme Bonbe, cent vingt deux actions.
Edmond Lemaire Grima, vingt huit actions.
Edward Kennon Hastings, vingt sept actions.
John François Laugeille, deux actions.
Pierre Joseph Laugeille, cinq actions.
Jules Dubreuil, cinq actions.
Ormond André Grima, cinq actions.
James Brownlee, trente actions.
Jules Wolfe Rodolie, cinq actions.
Charles Robinson, cinq actions.
Jules Wolfe Rodolie, cinq actions.

Que la direction de la dite Compagnie appartient à la dite Jules Bonbe, qui en fera toutes les affaires et transactions, aussi que de tout ce qui sera fait par le dit Jules Bonbe pour et au nom de son autorité, s'il y avait nécessité, les dits actionnaires ou leurs successeurs ayant le privilège de lier et obliger tous les dits actionnaires ou leurs successeurs à la dite Compagnie, non contrariant en présent acte d'association.

Que le dit directeur tiendra un régistre fidèle de tous les actes, transactions, opérations, comptes et affaires de la dite Compagnie ou livres reliés, ainsi qu'un état exact des recettes et dépenses, et le subrogera la direction des affaires de la dite Compagnie chaque mois, ou plus souvent, et requérant les profits nets de la dite association entre les actionnaires ou aux époques et de deniers désignées.

Qu'en cas actionnaires ou leurs successeurs ne seront pour toute responsabilité, excepté perte, relativement au deniers de ou comme au fonds capital pour laquelle ils auront souscrit.

Qu'en dans le cas ou aucune portion du fonds capital de la dite Compagnie serait transféré pendant la durée de la dite association limitée, le dit transfert sera fait par acte public, par devant un notaire, le notaire étant obligeant dans le dit acte de transfert à respecter la dite charte et les règlements faits en vertu d'icelle.

Que la dite Compagnie pourra posséder et être poursuivie, attaquer et se défendre sous son titre.

Qu'il n'appartient loin dite nouvel non limitée, les affaires de la Compagnie seront limitées à une somme de deux millions de piastres, à vapeur et appareux, à moins qu'une majorité des actionnaires n'en décide autrement, et alors la dite majorité a droit de soumettre les actes nécessaires à la dite Compagnie, liquidation finale et pour le règlement de la dite Compagnie, et le membre la plus satisfaisante pour la justice et les droits des parties intéressées.

En en conséquence, les personnes ci-nommées, en conformité aux dispositions et conventions ci-dessus apprises, dans les articles précédents, constituent ladite association limité, en apposant leurs signatures au present acte.

Fait et passé à la Nlle Orléans, le vingt-septième jour de mai, mil huit cent quarante cinq, en présence de William T. Lewis et de Léon L. Darlet, tous deux de cette ville, témoins, qui ont signé avec lesdites parties comparantes.

Signé James Brownlee, Signé: Marsh Winter,
John T. Dorsey, Jules Wolfe Rodolie,
Ferdinand Andreus, J. F. Laugeille,
James W. Riddle, Edward K. Harding,
Jérôme Bonbe, James Bonbe,
Charles Robinson.
William T. Lewis, L. Darlet, W. T. Lewis,
Notaires.

J. soussigné, Conservateur des hypothèques en cette ville et paroisse, certifie que l'acte ci-dessus relaté d'Association a été enregistré en mon office, sous le numéro 136, Nouvelle Orléans, 27 mai 1846.
EDMOND V. WILTZ.
3 mai—20 Depuis Conservateur

SANGSUES.

REÇU par le brick Empresario, des SANGSUES de première qualité, à vendre au dépôt de la rue Esplanade, à l'angle de Chevalier, No. 96, contenant celui de la rue Bourbon.
7 juin J. P. ROUBIRAN.

SANGSUES.

L'Entrepôt vient de recevoir directement d'Europe, un grand assortiment de Sangsues Hongroises et Suédoises, lesquelles il offre à vendre à des prix très modérés, étant le seul importateur. Le public est prié d'observer la marque ci-dessus, pour être assuré de ne trouver au même établissement un grand assortiment d'estampes françaises et américaines, cadres, cadres, glaces, &c.
21 juin J. B. RUSCONI, 167 Chartres.

SANGSUES.

L'Entrepôt vient de recevoir par l'empresario, de la Havane et le Rienzi de N. York, un lot de SUPERBES SANGSUES. Ce fournisseur, connu depuis plusieurs années pour sa qualité, peut compter sur un débouché considérable, de 6 à 7 mille par mois. Le dépôt, rue Esplanade, No. 65, près l'hotel de la monnaie.
RENAUD PETITBIEN.

On trouvera également dans le même établissement, des eaux minérales, garanties première qualité, approuvées par la société chargée de la fabrication, séance du 30 août 1844.
10 juin

FABRIQUE D'EAU DE SELTZ
RENAUD PETITBIEN ayant joint à son établissement de la rue du Quartier, une fabrique d'Eau de Seltz, previent le public qu'il fournira de cette eau à domicile. Les maisons de Gouverneur à l'usine, à la grenouille à la framboise etc., etc., etc.
L'on remarquera que le fait rendre à domicile en prenant:

Eau de Seltz, la dou.....1 00
Limonades Gazeuses, parfums assortis... 1 00
Le verre non compris.
Rue du Quartier, No. 65, près de l'Hotel des Monnaies.
Des prix encore moins réduits chez Victor Hebert, marchand rue du Chartres. 19 juin

CIGARES DE LA HAVANE.
REÇU très numerous par le brick Empresario, 70 ballots de Regalias, Impériales Lehalleres, Miller, Cabanas et Diana.
Et en magasin, reçu par d'autres importations récentes, 70 Exquisites, Imperiales, Londres, Partagas, Victoria Imperiales, Regalias, Victoria Unions Imperiales, Regalias, Regalias, Regalias